

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 18/03/2010

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absent:	MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à GINI Patrick
Secrétaire de séance :	SAVOIE Jean-Christophe

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25/02/2010 qui est approuvé à l'unanimité.

I. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE

Suite à la présentation des comptes 2009, le Conseil Municipal, après que M. le Maire se soit retiré et après avoir transmis la présidence à Mme Françoise PERALTA, doyenne de l'assemblée, adopte le compte administratif à l'unanimité.

Les recettes de l'exercice en fonctionnement s'élèvent à 712 400.46 € pour un montant de dépenses de 468 011.34 €. En incluant l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, le résultat net de fonctionnement s'élève à 244 389.12 €.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à 334 042.13 €.

En soustrayant le déficit d'investissement qui s'élève à 158 439.55 € et qui doit être financé, l'excédent net à reporter en 2010 (aussi appelé fond de roulement) est de 85 949.57 €

Le bilan général de l'année 2009 se résume ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		120 793.76	121 208.84		121 208.84	120 793.76
Opérations de l'exercice	468 011.34	591 606.70	212 833.39	175 602.68	680 844.73	767 209.38
TOTAUX	468 011.34	712 400.46	334 042.23	175 602.68	802 053.57	888 003.14
Résultats de clôture		244 389.12	158 439.55		158 439.55	244 389.12
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	468 011.34	712 400.46	334 042.23	175 602.68	802 053.57	888 003.14
RESULTATS DEFINITIFS		244 389.12	158 439.55			85 949.57

M. le Maire souligne que la nette diminution du résultat de clôture par rapport aux années précédentes est liée à la non prise en compte de la soulte résultant de l'échange entre la boulangerie et le bâtiment "La Fraternelle". La régularisation interviendra en 2010.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II. AFFECTATION DES RESULTATS 2009

M. le Maire confirme que l'exercice 2009 a généré un excédent de fonctionnement de 123 595.36€ et que, considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 120 793.76 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 244 389.12 €. Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat dans la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) 158 439.55 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte R002) 85 949.57 €.

III. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010

A) TAUX DES TROIS TAXES

M. le Maire rappelle que le taux d'imposition des quatre taxes locales n'a pas été augmenté en 2009. M. le Maire propose une majoration des taux pour 2010 de 2.5 %.

Après étude de cette proposition, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son approbation et prend acte du produit fiscal attendu:

TAXES	TAUX 2009	BASE 2010	TAUX 2010	RECETTES ATTENDUES
HABITATION	7.26	811 800	7.44	60 397.92
FONCIER BATI	9.84	677 900	10.09	68 400.11
FONCIER NON BATI	27.40	38 000	28.09	10 674.20
TOTAL				139 472.23

Par ailleurs, M. le Maire propose une augmentation similaire de 2.5 % du taux de la compensation relais de la taxe professionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son approbation et prend acte du produit fiscal attendu:

B) COMPENSATION RELAIS SECONDE COMPOSANTE

Vu le produit attendu selon la première composante soit 36752€ sur la base du taux 2009 de 6.64%,

Après étude de la proposition de M. le Maire d'augmenter le taux de 2.5%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité prend acte du produit de la compensation relais attendu:

- Produit de la compensation foncière des entreprises à taux relais voté : 6.80% (Taux relais voté 2010) *162424 (Bases prévisionnelles de cotisation des entreprises 2010)*0.84= 9285
- Produit de la cotisation foncière des entreprises à taux constant : 6.64% (Taux TP 2009)* (Bases prévisionnelles de cotisation des entreprises 2010)*0.84= 9059
- Seconde composante : 9285-9059 = 226
- Compensation relais : (Première composante) 36752+ (Seconde composante) 226 = (Compensation relais) 36978

IV. VOTE DES SUBVENTIONS 2010

M. le Maire propose à l'assemblée l'examen des diverses demandes de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2010	BP 2010
Fanfare du Haut-Jura	750.00
Familles rurales « La Crèche »	48 317.00
Familles Rurales « Les P'tits Boullis »	37 000.00
Comité des Fêtes	3 500.00
Coopérative scolaire	900.00
Ligue contre le cancer	100.00
Sida solidarité	75.00
Le Mont Bayard	100.00
FOLJ	1 230.00
AVH	75.00
APEI	150.00
PEP 39	100.00
Donneurs de sang de St Claude	50.00
Sclérose en plaques	100.00
SPA Gex	250.00
ASMJ Secrétaires de mairie du Jura	50.00
Au fil du temps	50.00
Provisions	425.00
Association Jeunes Auteurs	100.00
Collège Pré St-Sauveur	60.00
Banque Alimentaire	100.00
TOTAL	93 482.00

V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. le Maire fait une présentation détaillée compte par compte. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve, par un vote par nature, le budget primitif 2010 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 612 081.57 € en fonctionnement, et à 380 985.92 € en investissement.

1 - Résumé Section fonctionnement :

DEPENSES		Budget Primitif 2009 + DM	CA 2009	Budget Primitif 2010
	TOTAL DEPENSES	673 337.53	468 011.34	612 081.57
11	Charges à caractère général	165 387.00	155 314.11	172 167.00
12	Charges de personnel	143 498.00	138 640.00	119 427.00
65	Autres charges gestion courante	153 279.00	150 837.48	160 407.00
66	Charges financières	23 220.00	23 219.75	20 145.00
67	Charges exceptionnelles	400.00		7 200.00
22	Dépenses imprévues fonctionnement			10 000.00
23	Virement à la section d'investissement	187 553.53		122 735.57
42	Opérations d'ordre entre sections			

RECETTES		Budget Primitif 2009 + DM	CA 2009	Budget Primitif 2010
	TOTAL RECETTES	673 337.53	712 400.46	612 081.57
70	Produits des services	110 173.00	115 529.72	95 925.00
73	Impôts et taxes	173 632.00	181 713.00	187 073.00
74	Dotations et participations	110 341.00	132 344.52	111 747.00
75	Autres produits gestion courant	79 700.00	83 315.39	90 000.00
13	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	12 820.00	12 826.30	11 387.00
77	Produits exceptionnels	65 877.77	65 877.77	30 000.00
002	Résultat reporté	120 793.76	120 793.76	85 949.57
	Résultat fonctionnement au 31/12		244 389.12	

L'augmentation des charges à caractère général s'explique par :

1. Les frais d'agence pour la mise en vente du Bâtiment de la Poste ainsi que les honoraires du commissaire enquêteur engagé pour le PLU.
2. Un retard de paiement à la commune des Molunes du déneigement du secteur de Bévy.

La diminution des charges de personnel est liée à la fin de mission de l'ingénieur pour l'élaboration du PLU.

Quant aux recettes, le chapitre "produits exceptionnels" correspond à la rétrocession de la taxe professionnelle par la Communauté de Communes. Le montant versé en 2009 couvrait deux années.

2 – Détail section d'investissement :

Opérations financières		BP 2010
Dépenses		227 505.35
1641D	1641-D Emprunt et dettes	65 000.00
165	165 Dépôt et cautionnement	
2315	Immobilisation installation technique	4 066.40
001	001 Résultat investissement reporté	158 438.95

Recettes		227 505.35
10222	10222 FCTVA	4 000.00
10223	10223 TLE	7 700.00
2031	Frais étude	4 066.40
1068	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	158 438.95
021	Virement de la section de fonctionnement	53 300.00

FRAIS ETUDES P600		BP 2010
Dépenses		8 000.00
2031	Etude Via Ferrata	2 000.00
2031	Frais d'étude Lotissement	6 000.00

Recettes		8 000.00
021	021 Virement de la section de fonctionnement	8 000.00

VOIRIE P200		BP 2010
Dépenses		106 867.00
2152	P200 – Goudronnage VC L'Etain et la Curtine	20 000.00
2152	Installation de voirie Numérotation + panneaux	2 000.00
2152	Goudronnage piste ski à roulettes	16 716.00
2152	Aménagement fin du Pré	12 774.00
2152	Voie et parking Curtine	5 377.00
2152	Voie et parking face Ecole	50 000.00

Recettes		106 867.00
1323	Département Amende de police Parking Poste	5 109.00
1323	ADCJ	16 000.00
024	024R Cession actifs	50 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	35 758.00

E N R P106		BP 2010
Dépenses		13 510.00
2183	Ecole Numérique Rurale	13 510.00

Recettes		13 510.00
1321	Subvention	9 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 510.00

TRAVAUX ELECTRIQUES P202		BP 2010
Dépenses		6 106.00
238	Solde Renforcement Rue du Mont et Manon Avance & acompte	6 106.00

Recettes		6 106.00
1323	ADCJ	5 356.00
021	Virement de la section de fonctionnement	750.00

ACHAT TERRAIN P500		BP 2010
Dépenses		13 950.00
2115	Achat Grossiord	2 000.00
2111	Achat Terrains	8 000.00
2111	Renoncement droit de rétrocession	2 450.00
2111	Frais acte	1 500.00

Recettes		13 950.00
1325	Contrat Bienne	1 390.00
1323	TDENS	1 190.00
021	Virement de la section de fonctionnement	11 370.00

AUTRES INVESTISSEMENTS		BP 2010
Dépenses		5 047.57
2158	Autre matériel et outillage technique	2 547.57
2184	Autres immobilisations (mobilier)	2 500.00

Recettes		5 047.57
021	Virement de la section de fonctionnement	5 047.57

Total Dépenses		380 985.92
Total Recettes		380 985.92
020D	Dépenses imprévues d'investissement	29 000.00
024R	Cession actifs	25 000.00
021R	Virement section fonctionnement	4 000.00

VI. SIDE C : COTISATION 2010. DECOMPTES GENERAUX ET DEFINITFS DES TRAVAUX RUE DU MONT ET LE MANON

A) COTISATION

M. le Maire fait part du courrier du SIDE C indiquant le montant de la contribution de la Commune de Septmoncel au service mutualisé lié à l'Informatique de Gestion (IDG) avec le logiciel MAGNUS, soit 1 022.47 € pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC, moyennant le paiement de la somme précitée.

B) TRAVAUX RUE DU MONT

M. le Maire communique à l'assemblée les coûts définitifs des différents travaux réalisés par le SIDEC et les soldes à régler :

Nature des Travaux	Montant Prévisionnel en €	Montant Réel en € TTC	Participation en €	Participation Communale en €
Rénovation de l'Eclairage Public	2 240.00	1 845.73	SIDEC : 738.29	1 107.44
Participation initiale de la commune : 1 080.00 € - Solde à régler : 27.44 €				
Effacement de réseau basse tension	47 150.00	46 286.66	FACE : 30 086.33 Récupération TVA : 7 066.76 Récupération cuivre: 90.24	9 043.33
Participation initiale de la commune : 7 020.00 € - Solde à régler : 2 023.33 €				

C) TRAVAUX "LE MANON"

Nature des Travaux	Montant Prévisionnel en €	Montant Réel en € TTC	Participation en €	Participation Communale en €
Eclairage Public	2 050.00	1 909.39	SIDEC : 763.76	1 145.63
Participation initiale de la commune : 984.00 € - Solde à régler : 161.63 €				
Renforcement du carrefour de la Trace et du Manon	130 720.00	124 027.74	Subvention Départementale : 44 649.99 SIDEC : 35 968.04 Récupération TVA : 19 055.87 Récupération cuivre: 1 008.58	23 345.26
Participation initiale de la commune : 19 452.00 € - Solde à régler : 3 893.26 €				

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve le financement définitif des quatre opérations.

VII. GOUDRONNAGE : DEMANDE DE L'AIDE DIRECTE AUX COMMUNES JURASSIENNES (ADCJ)

M. le Maire propose à l'assemblée que soit demandée l'Aide Directe aux Communes Jurassiennes (ADCJ) pour les travaux de goudronnage ayant fait l'objet de délibérations le 25/02/2010 et concernant :

- le lot n° 2 confié à l'entreprise SJE pour un montant HT de 25 700 €
- le lot n° 3 confié à l'entreprise EFFIAGE pour un montant HT de 24 656.25 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour solliciter l'Aide Directe aux Communes Jurassiennes (ADCJ) du Département pour une opération globale de goudronnage s'élevant à 50 356.25 € HT.

VIII. PROPOSITION DE VENTE PARCELLE AM 222 "LA FIN DU PRÉ"

M. le Maire fait part de la proposition de vente de M. Jean-Yves TESTUT, propriétaire de la parcelle AM 222, sise à "La Fin du Pré", d'une contenance de 1 320 m² et informe de l'estimation donnée par Maître VUILLET, à savoir 4 000 €.

Considérant l'emplacement de ce terrain et l'usage qu'il en est fait, particulièrement lors de la Fête de la St-Louis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'acquisition de ladite parcelle au prix de quatre mille Euros (4 000.00 €) et mandate M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

VIII. LOCATION CHALET "PIECE D'AVALE"

M. le Maire fait part d'une demande émanant du Ski-Club de St-Lupicin souhaitant louer le chalet de "La Pièce d'Aval" au mois de juin pour un groupe de randonneurs.

Il rappelle que le 28/09/2004, le Conseil Municipal avait délibéré contre l'accès à ce bâtiment.

Considérant l'absence de toute installation sanitaire et électrique, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, n'est pas favorable à la mise à disposition le chalet de "la Pièce d'Aval" aux associations extérieures à la commune.

IX. COURRIERS DIVERS

A) PREFECTURE - PROTECTION DES ZONES HUMIDES

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 21/01/2010, co-signé par Mme la Préfète, M. le Président du Conseil Général et M. le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau, présentant l'inventaire réalisé des zones humides dans le Jura.

Cette étude a pour but de sensibiliser la population sur les menaces de régression pesant sur les zones humides qui constituent un patrimoine essentiel et irremplaçable pour la préservation de la ressource en eau et pour leur richesse floristique et faunistique.

Des exonérations d'impôts peuvent être accordées à des propriétaires de terrains déclarés "zones humides".

Huit zones humides ont été répertoriées à Septmoncel : la Tourbière du Manon, le Pra Bez, la Combe Richet, La Combe du Rafour, la source du Chapy, la Couronne, le Vuez, la Chenevière, qui représentent 0.9 % du territoire.

B) PLAN LOCAL D'URBANISME

M. le Maire informe que M. Jean-Claude GAILLARD est nommé Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif pour l'enquête publique du P.L.U. de Septmoncel.

Une publication dans la presse locale : Le Courrier et la Voix du Jura, annoncera l'ouverture de l'enquête publique.

Par ailleurs, l'assemblée a pris connaissance de l'avis de la Commission des Sites reçu le 09/03/2010. Une rencontre est programmée le 19/03/2010 entre M. le Maire et M. le Directeur Départemental des Territoires.

X. QUESTIONS DIVERSES

A) PROJET DECHETTERIE

M. le Maire communique que le dossier de consultation du maître d'œuvre du projet de déchetterie à Septmoncel, sera publié prochainement.

B) STAGIAIRE VIA FERRATA

M. le Maire rappelle que M. Anthony VINCENT, étudiant STAPS à Besançon, effectue un stage à la mairie de Septmoncel, du 22 février au 16 avril, et travaille sur le projet de Via Ferrata.

C) BATIMENT DE LA POSTE - CREATION DE LOTS - CREATION COPROPRIETE

M. le Maire informe l'assemblée qu'il va prendre contact avec Maître VUILLET afin de connaître les modalités de création d'une copropriété et de définir des lots.

D) SIGNALISATION

Suite à plusieurs demandes d'administrés, Mme Claudie PILLARD suggère que la Route de Montépile devienne prioritaire afin de supprimer les priorités à droite.

Le Conseil Municipal envisage l'achat de panneaux de signalisation "Céder le passage" qui seront installés dans différents endroits à risque de la commune.

Séance levée à 0H10

Le Maire,

Affiché le 25/03/2010

Raphaël PERRIN